



MAIRIE de RORSCHWIHR

1 Place de l'Eglise - 68590 RORSCHWIHR

Tél. : 03 89 73 63 55

E-mail : contact@rorschwihr.fr

ARRETE N° 29/2026

**Autorisant l'ouverture
d'un débit temporaire de boissons
à l'occasion de la Fête du
Silberberg du 8 août 2026**

Le Maire de la Commune de Rorschwihr,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire, ainsi que les articles L. 2542-1 et suivants relatifs à la police municipale en droit local ;
- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°2011-150-4 du 30 mai 2011 modifié portant règlement de police départementale des débits de boissons ;
- Vu** la demande présentée le 22 juillet 2026 par Monsieur Christian METZGER, agissant en qualité de président du Comité de Fêtes, sollicitant l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans le cadre de l'organisation de la Fête du Silberberg le **samedi 08 août 2026** ;

Considérant qu'une autorisation de débit de boissons temporaire en application des articles L3334-2 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique est ainsi justifiée ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Christian METZGER, Président du Comité des Fêtes de Rorschwihr, est autorisé à ouvrir et exploiter un débit temporaire de boissons, à l'occasion de la Fête du Silberberg, le samedi 8 août 2026, de 18 h 00 à 3 h 00 du matin dans la nuit du samedi au dimanche.

Article 2 : Il ne pourra être vendu ou offert, sous quelque forme que ce soit, que des boissons relevant des groupes 1 et 3 définis à l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique.

Article 3 : L'organisateur est tenu de veiller à ce que toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons soient respectées.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé ;
- ✓ Monsieur le Policier Intercommunal ;
- ✓ Monsieur Christian METZGER, Président du Comité des Fêtes.

Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rorschwihr, le 22 juillet 2026

Le Maire

Hubert PFISTER



Accusé de réception en préfecture
068-216802850-20260722-292026-AR
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026

